

Mais, M. l'Orateur, pour démontrer l'utilité qu'il y a de faire voter la Chambre, quand bien même vous seriez en minorité, pour démontrer qu'il est utile de pousser un gouvernement, quand bien même ce gouvernement aurait les sympathies de l'opposition et serait en état d'écraser votre motion pour démontrer que c'est réellement la manière de tâter l'opinion en dedans et en dehors de la Chambre, j'ai, dans les archives de la Chambre, un cas analogue, et je vais faire d'une pierre deux coups. Au cours de ces débats, on a dit que j'étais bien courageux de présenter des motions pour les cultivateurs, mais qu'après avoir présenté ces motions et les avoir fait valoir, jamais, cependant, je n'avais demandé le vote de la Chambre. Mon honorable ami, le ministre de la Marine et des Pêcheries, a dit, je me le rappelle, qu'il serait bien aise si je pouvais lui signaler un seul cas où j'aie demandé le vote de la Chambre contre un gouvernement que j'appuyais. Il croyait que cela m'était impossible. Je ne l'en blâme pas, car il sait parfaitement qu'il est rare, dans un parlement où nous avons des partis si bien organisés, qu'un homme puisse demander le vote de la Chambre contre le gouvernement formé de membres du parti auquel il appartient. Or, en 1887, j'ai fait en cette Chambre une motion demandant que l'on rendit justice à ceux qui, par la législation de 1886, avaient été privés du privilège dont ils jouissaient en 1883, le privilège d'avoir un second homestead. Je ne défendais pas le principe des seconds homesteads, je prétendais simplement que ceux auxquels la législation de 1883 avait accordé un certain privilège dont ils avaient été privés par la législation de 1886 devaient avoir justice. J'amenai cette question sur le tapis en 1887. Les amis que je possédais dans la Chambre et en dehors ont ri de ma témérité, de ma folie. Ils croyaient qu'il m'était impossible de réussir, qu'il n'y avait aucune chance de faire quoi que ce fût, que l'opinion de la Chambre m'était absolument hostile. J'amenai la question sur le tapis en 1888, en 1890, puis en 1891.

J'appelle maintenant l'attention de mes honorables amis qui, en cette Chambre, représentent des circonscriptions où les patrons de l'industrie sont en nombre, sur ce qui est arrivé, et je signale la chose à l'attention de l'honorable député de Lambton (M. Lister) qui, j'en suis sûr, par erreur, non de propos délibéré, a dénaturé les faits en cette matière. J'applique et je développe un principe et une méthode parlementaire : je remplis une promesse que je lui ai faite à lui et à d'autres, promesse comportant que si ces énoncés erronés étaient répétés en cette Chambre—bien qu'ils le soient innocemment—je prouverais que les assertions faites par tout l'ouest par des journaux dont l'intérêt est de me critiquer et de dénaturer les faits en ce qui me concerne ; ainsi que les assertions faites quelquefois en cette Chambre, n'avaient aucun fondement. Ainsi, après avoir soulevé mainte et mainte fois cette question, je proposais, le 1er juin 1891 :

Qu'attendu qu'en 1883, il a été passé un acte octroyant un second homestead à ceux des colons qui avaient rempli les conditions pour l'inscription de leur premier établissement ; et attendu qu'un acte a été passé en 1886, abolissant ce système de second octroi ; et attendu qu'en 1887, il a été passé un acte reconnaissant le principe et le droit de ce second octroi,—il soit maintenant décrété que tous les colons qui se sont établis entre le 1er juin 1883 et le 2 juin 1886 devraient, après avoir complété leurs améliorations, recevoir un second homestead.

M. DAVIN.

Nous avons eu un débat auquel ont pris part le chef de l'opposition d'alors, le premier ministre actuel, et le ministre de l'Intérieur de l'époque (M. Dewdney), et ils ont combattu ma motion ; sir John Thompson, mon honorable ami, le député de Grey (M. Sproule) et M. Watson, alors député de Marquette, y ont aussi pris part ; ont parlé aussi le colonel Tisdale, M. Macdowall, M. Daly, M. Mills, de Bothwell, M. Trow, alors whip de l'opposition, M. O'Brien et M. German. Je désire dire à ces messieurs, et je désire dire à l'ouest qu'au moment même où je faisais des efforts pour gagner cette cause, j'ai eu de l'opposition de la part des hommes mêmes dont j'aurais pu attendre de l'aide, des hommes mêmes des Territoires du Nord-Ouest, des représentants de la Saskatchewan, de Brandon et de Marquette. Cependant, qu'ai-je fait ? J'avais résolu de provoquer un vote.

Pour m'écraser, sir Hector Langevin dit :

Au commencement de cette séance, j'ai parlé au chef de la gauche, et, bien que les nouvelles que nous avions alors, ne fussent pas aussi sérieuses que celles que nous avons maintenant, ...

Il faisait allusion à un sujet bien triste, à la mort imminente de notre grand chef, sir John-A. Macdonald.

J'ai dit que nous demanderions probablement que la séance fût levée à 6 heures, et l'honorable monsieur a consenti à la chose. Je proposerai maintenant l'ajournement du débat, et nous ferons en sorte que la question soulevée par l'honorable député d'Assiniboia ne soit pas changée de la place où elle figure à l'ordre du jour.

On est certain, je crois, que ni en cette chambre à cette époque, ni dans le pays, il n'y avait un homme qui sentit plus vivement que moi ce qui se passait dans une maison du voisinage ; cependant, j'avais un devoir à remplir envers mes commettants, et j'étais décidé à l'accomplir, et vous trouverez ce qui suit dans les *Débats* :

M. DAVIN : Dois-je comprendre que le chef du gouvernement déclare que ma motion restera au commencement de l'ordre du jour ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Nous ferons en sorte que la motion de l'honorable député soit discutée.

M. DAVIN : Le chef du gouvernement veut-il fixer l'endroit de l'ordre du jour où figurera cette motion ? Je pose cette question, parce que je me suis engagé à demander le vote de la Chambre sur cette question.

Quelques VOIX : Demandez-le maintenant.

M. LAURIER : Je dois dire à mon honorable ami, le député d'Assiniboia (M. Davin), que, d'après les règlements de la Chambre, si une motion de suspendre le débat est adoptée, sa motion passera à la fin de l'ordre du jour. Je devrais, moi-même, objecter à l'ajournement du débat, car je crois que l'on devrait prendre le vote et, dans mon opinion, il n'a grief. Il est vrai que l'honorable ministre qui dirige la Chambre m'a parlé, au commencement de la séance, de la condition de sir John-A. Macdonald, et que je lui ai dit que je serais toujours prêt à lever la séance de la Chambre, mais je ne suis pas disposé à consentir à ce que le débat soit suspendu.

M. DAVIN : Pour la raison que j'ai donnée, je ne saurais consentir à la suspension du débat. J'ai gagné mon élection, bien que les autorités fussent contre moi....

Et je l'avais gagné, ne l'oubliez pas ; je désire que les honorables députés se rappellent que je l'avais gagnée, bien que la Chambre et le gouvernement fussent contre moi.

Et je me suis engagé envers mes commettants à provoquer un vote de la Chambre sur cette question.

On prit le vote, et le gouvernement n'eut qu'une majorité de 14—87 contre 73. Qu'arriva-t-il